

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

---

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS  
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL144

présenté par  
M. Didier Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 92, après le mot :

« extraordinaire »,

insérer les mots :

« du siège et du parquet ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.